



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

AVIS PUBLIC

**Consultation publique :
Premier projet de Règlement n° 2022-21 modifiant le Règlement numéro 2021-02 relatif au zonage**

À tous les contribuables de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord :

L'AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, secrétaire-trésorière, que le dépôt du premier projet de règlement n°2022-21 modifiant le Règlement numéro 2021-02 relatif au zonage se fera à la séance régulière du conseil municipal le 14 janvier 2023.

- 1) Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c.A19-1), ce premier projet de règlement est soumis à la population pour consultation.
- 2) Une consultation publique sera tenue, en présentiel et par webex, immédiatement avant la séance du conseil municipal, le samedi 14 janvier à 14h au 144 rue du Couvent, Mont-Tremblant.
- 3) Les modifications relatives au premier projet de règlement n° 2022-21 modifiant le Règlement numéro 2021-02 relatif au zonage visent les objets suivants :
 - Dans la zone VA-9 (lac Bibite), le retrait de la superficie minimale d'implantation au sol du bâtiment principal.
- 4) Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal au 2-2044, chemin du Village, Mont-Tremblant et sera sur le site de la municipalité.

Donné à Mont-Tremblant, ce 20 décembre 2022.

Stephanie Carriere
Directrice générale et secrétaire-trésorière